

Prix à l'Innovation HES-SO – Concept

Motivation

La formation en HES, et en particulier en Master, se caractérise par sa capacité à favoriser l'émergence de l'innovation au sein du tissu économique, social et artistique de la Suisse occidentale. La recherche appliquée et la formation s'y mêlent étroitement, et c'est à leur interface que se forment de nouvelles idées dont certaines peinent parfois à être mises en œuvre faute de visibilité et de soutien. Comment donner une chance à ces idées potentiellement captivantes et leur donner la visibilité et la publicité qu'elles méritent pour trouver le terrain fertile dans lequel elles pourraient se développer ?

Plusieurs domaines et hautes écoles, ainsi que des partenaires privés, récompensent des étudiantes et étudiants de la HES-SO à l'occasion de leur travail de fin de formation, de façon ciblée par l'octroi de prix et de récompenses diverses. L'analyse de ces différentes récompenses et mesures de soutien révèle une tendance à combiner du financement et des mesures de coaching, d'accompagnement ou de mise en relation. Les plus intéressantes de ces mesures incluent aussi un hébergement du projet au sein d'un incubateur ou d'un accélérateur, afin de permettre l'éclosion d'une start-up. Le prix à l'innovation de la HES-SO s'inspire de ces expériences tout en souhaitant récompenser l'innovation dans son sens large, incluant aussi la création de nouveaux services ou de nouvelles prestations qui dépassent la notion d'innovation strictement technologique.

Les capacités d'innovation des étudiantes et étudiants ainsi que du personnel de la HES-SO sont reconnues au niveau local et intercantonal, ainsi qu'au niveau national avec les mesures de soutien de la CTI notamment au niveau public. Une telle mesure d'encouragement à l'innovation au niveau de la Suisse occidentale dans son ensemble est destinée à renforcer l'image de la HES-SO comme un acteur-clé dans ce domaine, et de valoriser l'entrepreneuriat et les idées d'innovation originales des étudiantes et étudiants de la HES-SO.

Echéancier

Promotion du concours
Composition d'un jury
Sélection par le jury
Validation des lauréats par le Rectorat
Remise du prix
Publication des résultats

Avril 2016
Juin 2016
Septembre 2016
Octobre 2016
Novembre 2016
Décembre 2016

Concept

Les premières réflexions autour du concept de ce prix au sein du Rectorat ont abouti à l'idée d'impliquer de façon la plus directe et participative possible les étudiants eux-mêmes dans l'élaboration du concept. Le Rectorat a donc sollicité l'association faîtière REH-SO et c'est de cette sollicitation qu'a été élaboré le concept d'un prix à l'innovation HES-SO annuel.

Le Prix à l'Innovation HES-SO doit aussi permettre de renforcer les liens déjà existants entre les hautes écoles et les acteurs de la promotion économique, culturelle et sociale des cantons impliqués. A cette fin, le jury sera composé de professionnels de ces différents champs de l'innovation, favorisant ainsi la visibilité des projets soumis auprès de ces partenaires de terrain. Les membres du jury pourront ainsi idéalement identifier, parmi la liste des projets soumis pour l'obtention du prix, des projets prometteurs qui, même s'ils n'obtiendront pas le prix, pourraient être soutenus d'une autre façon.

Le jury désignera, après une évaluation sur dossier et une audition, les 2 projets qu'il soumettra au Rectorat comme lauréats du prix.

Le prix récompensera donc, sur la base d'un appel à projets, les 2 projets qui s'avèreront être les plus originaux et innovants dans leur capacité à s'implémenter concrètement dans la région, que ce soit sous forme d'une entreprise, d'une initiative au sein d'une institution, ou de toute autre forme d'innovation qui amène de la valeur ajoutée à la société dans son ensemble. Les projets multidisciplinaires provenant d'équipes d'étudiantes et étudiants seront privilégiés.

Caractéristiques du prix

- Chacun des 2 prix récompense une ou un étudiant unique ou un groupe de plusieurs étudiantes et étudiants.
- Les sommes distribuées s'élèvent à :
 - Premier prix : CHF 20'000
 - Deuxième prix : CHF 15'000
- Les montants reçus doivent être alloués à la réalisation du projet proposé.
- Les prix sont remis annuellement (première remise en 2016).
- Le jury est constitué d'experts en innovation externes à la HES-SO.

Forme du projet

- L'innovation résidant à la fois dans l'idée mais aussi dans la forme possible de son implémentation, les projets proposés ne sont soumis à aucune forme prédéfinie afin de donner libre cours à l'imagination des candidats.
- Le projet doit en premier lieu être soumis sous forme d'un dossier projet d'après le modèle qui sera mis à disposition sur le site de la HES-SO. Ensuite, lors de la journée de sélection, les 6 projets au plus qui auront été retenus sur dossier seront présentés au jury sous forme orale par l'équipe qui porte le projet.

Conditions de participation

- Le projet doit être soumis par une ou un étudiant immatriculé à la HES-SO et qui suit une formation de niveau Master.
- Il n'y a pas de limite d'âge de participation.

Evaluation

Critères d'évaluation

Les critères suivants doivent être compris dans l'évaluation du projet et renseignés dans le dossier de candidature:

- Originalité : Le projet décrit-il l'état de l'art en Suisse occidentale, et ce qu'il apportera en termes de nouveauté dans ce contexte ?
- Interdisciplinarité : Le projet combine-t-il des champs de compétences différents au sein des 6 domaines de la HES-SO ?
- Impact (potentiel) social, économique ou artistique : Quels sont les impacts attendus et les indicateurs pour cibler ces impacts ?
- Pertinence de la mise en œuvre : Le projet a-t-il rassemblé les bonnes compétences, les bons réseaux, les bonnes ressources pour assurer sa faisabilité et les impacts annoncés ?
- Utilisation du prix : Quelles sont les activités que le prix permettra de soutenir pour la réalisation du projet ?

Processus de sélection

- Le processus se déroule en 3 phases :
 1. Présélection sur dossier pour retenir au maximum 6 projets
 2. Audition des projets, pour retenir les 2 meilleurs projets
 3. Validation des lauréats par le Rectorat
- Les projets présélectionnés seront coachés pour la préparation de l'audition.
- Les 2 projets lauréats s'engagent à présenter, après deux ans, les résultats obtenus par leur projet suite à l'obtention du Prix à l'Innovation HES-SO.
- Tout projet éligible déposé recevra une réponse accompagnée des commentaires du jury.

Jury

Le jury sera composé de représentantes et représentants des organismes de soutien ou d'accompagnement à l'innovation en Suisse occidentale. Il sera présidé par le Vice-recteur Recherche et Innovation de la HES-SO, dont les services assureront le secrétariat. Le Vice-recteur Recherche et Innovation ne disposera toutefois que d'une voix consultative.

Les membres du jury seront nommés par le Rectorat, qui veillera à une représentation aussi large que possible des différents domaines et des différents cantons/régions au sein de ce jury.

Sa tâche consistera à sélectionner les 6 meilleurs dossiers afin de les inviter pour une audition durant laquelle le jury retiendra les 2 meilleurs projets. Ces 2 projets seront alors présentés au Rectorat de la HES-SO pour la décision d'octroi du prix.

A la journée d'audition assisteront aussi une représentante du service de la communication du Rectorat et un membre du comité de REH-SO, les deux avec voix consultative uniquement.

Les étudiantes et étudiants invités à la journée de sélection seront défrayés pour le trajet depuis leur domicile jusqu'au lieu des auditions, et recevront une dispense de cours de leur haute école afin de pouvoir être présent.

Décision d'octroi

La décision d'octroi du prix sera prise par le Rectorat de la HES-SO.

Remise du prix

Une fois la décision validée, les étudiantes et étudiants finalistes seront invités à la remise du Prix lors d'un événement marquant du calendrier de la HES-SO.

Les 2 prix sont remis par la rectrice de la HES-SO.

Publication

Les lauréats du Prix à l'Innovation seront annoncés sur les réseaux sociaux, le site internet, dans la revue *Hémisphères* et durant un événement marquant du calendrier de la HES-SO.

Suivi

Les lauréats du concours seront invités à témoigner deux ans plus tard de leur parcours, de leur projet et de ce que le prix leur a permis de réaliser. Ils présenteront au Rectorat ce qu'ils ont entrepris et lors de la cérémonie de remise de ce même prix deux ans plus tard.

Les lauréates et lauréats pourront aussi être sollicités pour aider à la promotion de la prochaine édition du Prix à l'Innovation.